Cercle de la Voile de Paris
1858

AVIS DE COURSE

Régate ABRACADABRA

Grade : ***Soling, Star, Tempest, SB20, INQ***
grade 5C

Date : ***3 octobre 2021***

Lieu : **La Seine : Plan d'eau de MEULAN-Les MUREAUX (Yvelines)**

Autorité Organisatrice : **CERCLE DE LA VOILE DE PARIS**
Tél. : 01 34 74 04 80 – Fax. : 01 34 92 74 20

Préambule

Les prescriptions de la FFVoile – Commission régionale d'arbitrage de l'Ile de France s'appliquent.

En participant à cette épreuve, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, chaque concurrent :

- s'engage à respecter :

- les mesures barrières et la distanciation physique, et en complément, à porter un masque lorsque la distance minimale d'un mètre ne peut pas être respectée,
- toutes les dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports, la FFVoile et l'autorité organisatrice ;

- est conscient :

- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur un voilier en équipage ou dans toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par la COVID-19,
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physique de l'ensemble des pratiquants ;

- accepte que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au COVID-19.

- accepte que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au COVID-19.

En raison de l'évolution sanitaire, les nouvelles règlementations et les nouvelles prescriptions de la Voile s'appliquent : les participants devront présenter à leur arrivée, un « pass sanitaire » ou un test valable : se rer à l'Avenant n° 1 annexé au présent Avis de Course.

Toute nouvelle décision des pouvoirs publics sera communiquée par un avenant au présent avis de courses.

1. REGLES

La régate sera régie par :

1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV).
1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
1.3 les règlements fédéraux.
1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régate est ouverte à : Soling, Star, Tempest, SB20 et autres **Quillards Voile légère Fast.**
3.2 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur confirmation d'inscription :

Cercle de la Voile de Paris
1858

- leur licence FFVoile valide accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, ou leur licence « compétition » lorsque le certificat médical a été transmis à la FFVoile,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- en cas de contrôle, le certificat de jauge ou le certificat de mesure du bateau.

4. DROITS A PAYER - Les droits requis sont les suivants : néant.

5. PROGRAMME

5.1 - **La Pré- Inscription est obligatoire et se fait sur en cliquant sur le lien internet suivant :**

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeDW7o8uR-HTLFrEx6sdlPo_0PXUbqzJ2M3Sb_fVUYWn-QJXQ/viewform?vc=0&c=0&w=1&flr=0&usp=mail_form_link

---

ou en remplissant le formulaire d'inscription papier, ci-joint, à adresser par retour de mail, à Marie-Thérèse Jourdas : marie.jourdas@free.fr, au plus tard le jeudi 30 septembre 2021.

5.2 - Jour de courses **: le 3 octobre 2021 : Heure du 1er signal d'avertissement à 11H30 précises. Déjeuner à 13H.**

5.3 Remise des prix prévue **après les courses.**

5.4 **Confirmation des inscriptions** : dimanche 3 octobre 2021 **de 9H30 à 10H30.**

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et leur annexe seront disponibles à la confirmation des inscriptions le dimanche et affichées selon la Prescription Fédérale.

7. LES PARCOURS - Les parcours seront construits de type « banane ».

8. CLASSEMENT : 1 course devra être validée pour valider la compétition.
Classement se fera, **en temps compensé,** selon le rating et selon la méthode « à minima ».

9. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

10. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

11. CORPS ARBITRAL

En cours

12. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

- **Cercle de la Voile de Paris à l'attention du Commissaire Julien MARECHET 30 rue Albert Glandaz 78130 Les Mureaux**
  ☎: 01 34 74 04 80 **: 01 34 92 74 20** **:** commissaire@cercledelavoiledeparis.fr
- **Pour les inscriptions et les courses, les coureurs doivent contacter Marie Jourdas marie.jourdas@free.fr 06 80 63 86 54.**
-
- **Restauration :**
  Déjeuner au self-service du club house à partir de **12 h 30** (prévenir le Commissaire)
  Réservation auprès du Commissaire Julien MARECHET 01 34 74 04 80

Cercle de la Voile de Paris
1858

AVENANT n° 1 à l'AVIS DE COURSE

En raison de l'évolution sanitaire de la COVID – 19 en France, l'Avis de Course est modifié comme suit :

L'Article – « **Admissibilité et inscription** » de l'Avis de Course est complété par le texte ci-dessous Accès au site de la compétition et participation :

- Un « pass sanitaire » valide devra être présenté à l'arrivée sur le site de la compétition par les concurrents âgées de 18 ans et plus à la date de début des confirmations des inscriptions.

Ce Pass sanitaire se présente sous les formes suivantes :

- L'attestation d'un schéma vaccinal complet (plus 7 jours après la dernière injection) – Certificat

  COVID EUROPE ou équivalent. Ou

- Le résultat d'un test antigénique de moins ou d'un auto-test supervisé par un professionnel de santé de 72 heures, négatif,

  Ou

- Le résultat d'un test RT-PCR de moins de 72 heures, négatif,

  Ou

- Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.